

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Tombé

AMENDEMENT

N° DN149

présenté par

M. Giletti, M. Jacobelli, Mme Martinez, Mme Galzy, M. Girard, M. Berteloot, M. Rancoule,
M. Taverne, Mme Colombier, M. Gonzalez et M. Boccaletti

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la deuxième phrase de l'alinéa 19, après le mot :

« France, »,

insérer les mots :

« puissance souveraine, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la sous-partie du rapport annexé nommée « Une France puissance solidaire et partenaire de souveraineté » et plus précisément dans son alinéa 19, La France est définie comme « pourvoyeuse de sécurité et de souveraineté » menant une « diplomatie de puissance d'équilibre ».

Cette formulation, en sus de n'avoir que peu de sens, relève d'une conception de la France comme « gendarme du monde » visant à défendre la sécurité et la souveraineté des autres États sans discrimination de nos alliances et de nos intérêts.

Voilà pourquoi cet amendement propose de remplacer cette formulation par celle, plus neutre, de « puissance souveraine » rappelant la primauté de la défense de la Nation, des Français et de nos intérêts sur un rôle de police internationale.